


FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
**ALSAN RS 260 LO FLASH**

Available in English

SGH	VÊTEMENTS DE PROTECTION	TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES
		NON RÉGLEMENTÉ

**SECTION I : IDENTIFICATION**

**Utilisation :** Membrane liquide PMMA pour relevés et parapets

**Fabricant / Distributeurs :**

<b>Soprema Canada</b> 1675, rue Haggerty Drummondville (Québec) J2C 5P7 CANADA Tél. : 819 478-8163	<b>Soprema inc.</b> 44955, Yale Road West Chilliwack (C.-B.) V2R 4H3 CANADA Tél. : 604 793-7100	<b>Soprema USA</b> 310, Quadral Drive Wadsworth (Ohio) 44281 ÉTATS-UNIS Tél. : 1 800 356-3521	<b>Soprema USA</b> 12251 Seaway Road Gulfport (Mississippi) 39507 ÉTATS-UNIS Tél. : 228 701-1900
--	---	---	--

**En cas d'urgence :**

SOPREMA (8 h 00 à 17 h 00) : 1 800 567-1492      CANUTEC (Canada) (24h.) : 613 996-6666      CHEMTREC (É.-U.) (24h.) : 1 800 424-9300

**SECTION II : IDENTIFICATION DES DANGERS**

**DANGER**

Liquide combustible. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Nocif en cas d'ingestion. Nocif par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires ou provoquer de la somnolence ou des vertiges. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central (SNC) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée.

Obtenir les instructions spécifiques avant l'utilisation. Ne pas manipuler tant que les mesures de sécurité n'ont pas été lues et comprises. Garder à l'écart des flammes et des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Ne pas manger ou boire lors de l'utilisation de ce produit. Éviter de respirer les vapeurs. Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Se laver les mains à fond après manipulation. Porter des gants protecteurs, une protection oculaire et un respirateur à vapeurs organiques. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas quitter les lieux de travail. Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant bien fermé. Garder au frais. Entreposer sous clef. Disposer du contenant conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.

**SECTION III : COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS DANGEREUX**

NOM DU COMPOSÉ	NO CAS	% POIDS	LIMITE D'EXPOSITION (ACGIH)	
			TLV-TWA	TLV-STEL
Méthacrylate de benzyle (BZMA)	2495-37-6	10-30	Non disponible	Non disponible
Acrylate d'éthyl-2 hexyle (2-EHA)	103-11-7	7-13	Non disponible	Non disponible
Diisopropanol-p-toluidine (DPPT)	38668-48-3	0.1-1	Non disponible	Non disponible

**Effets de l'exposition à court terme (aigus)**

**INHALATION**

**BZMA :** L'inhalation peut causer de l'irritation respiratoire, des nausées, des vertiges et des maux de tête. (2)

**2-EHA :** Le 2-EHA est irritant pour les voies respiratoires. (2)

**DPPT :** Irritant pour le système respiratoire. (2)

**CONTACT AVEC LA PEAU**

**BZMA :** Le BZMA peut causer une faible irritation de la peau incluant des rougeurs, de l'enflure et des ampoules possibles. (2)

**2-EHA :** Selon l'information sur les animaux, le 2-EHA est un irritant grave. (1)

**DPPT :** Le contact prolongé avec le produit peut résulter en irritation de la peau. (2)

**CONTACT AVEC LES YEUX**

**BZMA :** Le BZMA, incluant ses vapeurs, peut causer une irritation des yeux modérée à forte incluant des rougeurs et des brûlures. Des effets plus graves peuvent en résulter si exposés à de grandes quantités ou si l'exposition n'est pas traitée. (2)

**2-EHA :** Selon l'information sur les animaux, le 2-EHA est un irritant très léger. (1)

**DPPT :** Irritant pour les yeux et le système respiratoire. (2)

**INGESTION**

**BZMA :** Le BZMA peut être toxique par ingestion. Ingérer des quantités significatives de la substance pourrait causer des blessures graves, même le décès. (2)

**2-EHA :** Peut être nocif si ingéré. (2)

**DPPT :** Nocif si ingéré. (2)

**Effets de l'exposition à long terme (chroniques)**

**SENSIBILISATION DE LA PEAU**

**BZMA :** Le BZMA est un sensibilisant potentiel pour la peau et peut causer des réactions allergiques et la dermatite de contact chez des personnes sensibles, résultant en sécheresse et gerçure de la peau. (2)

**2-EHA :** Selon l'information sur des animaux, le 2-EHA est un sensibilisant pour la peau. La sensibilisation chez des humains a aussi été rapportée. Plusieurs études de cas ont rapporté une dermatite et de l'eczéma aux mains chez des travailleurs au 2-EHA dans des adhésifs, des colles, des encres et d'autres produits. Des réactions positives au test épicutané ont été obtenues pour le 2-EHA chez plusieurs de ces travailleurs. (1)

**DPPT :** On n'a observé aucun effet sensibilisant pour la peau dans des études sur des animaux. (2)

## CANCÉROGÉNÉCITÉ

**BZMA** : Le BZMA n'est pas réglementé comme un cancérigène. Aucune donnée sur la classification des propriétés cancérigènes de ce matériel n'est pas disponible du Programme national de toxicologie (NTP) des États-Unis, du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) ou Santé et sécurité au travail (OSHA). (2)

**2-EHA** : Le CIRC a conclu que ce produit chimique n'est pas classable quant à sa cancérogénicité chez les humains (Groupe 3).

**DPPT** : Aucune information disponible.

## TÉRATOGENÉCITÉ, EMBRYOTOXICITÉ, FŒTOTOXICITÉ

Aucune information disponible.

## TOXICITÉ SUR LA REPRODUCTION

Aucune information disponible.

## MUTAGÉNÉCITÉ

**2-EHA** : Le 2-EHA a démontré la preuve d'activité génotoxique dans quelques analyses (par exemple, échange de chromatide sœur in vitro, lymphome de souris et UDS in vitro), l'activité était faible et équivoque. (2)

**BZMA et DPPT** : Aucune information disponible.

## SUBSTANCES SYNERGIQUES

Aucune information disponible.

## ACCUMULATION POTENTIELLE

Aucune information disponible.

## SENSIBILISATION RESPIRATOIRE

Aucune information disponible.

## SECTION IV : PREMIERS SOINS

### CONTACT AVEC LA PEAU

Laver avec beaucoup d'eau. Si une irritation ou une démangeaison de la peau se produit : Obtenir des conseils médicaux. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant la réutilisation.

### CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact s'il y a lieu et si faisable. Continuer à rincer. Si l'irritation persiste : Obtenir des conseils médicaux.

### INHALATION

Évacuer la personne à l'air frais et garder dans une position confortable pour favoriser la respiration. Appeler un centre antipoison en cas de malaise.

### INGESTION

Contactez immédiatement un centre antipoison. Ne pas provoquer le vomissement. Se rincer la bouche.

## SECTION V : LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**INFLAMMABILITÉ** : Liquide inflammable, Classe IIIA (NFPA).

**EXPLOSIVITÉ** : Sensibilité aux chocs : Non  
Sensibilité aux décharges électrostatiques : peut accumuler l'électricité statique lors du transvasement.

**POINT D'ÉCLAIR** : 90°C ou 194°F (vase fermé)

**TEMPÉRATURE D'AUTO-IGNITION** : 230°C ou 446°F (2-EHA)

**LIMITES D'EXPLOSIVITÉ** : (% en volume) Non disponible

### RISQUES D'INCENDIES ET D'EXPLOSION

Ce produit et ses vapeurs s'enflamment facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes. Les vapeurs de ce produit peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se propager vers une source d'ignition et provoquer un retour de flammes au point de fuite ou jusqu'au(x) contenant(s) ouvert(s). Le produit peut s'enflammer en présence d'oxydants forts. Ne pas couper, percer ou souder les contenants vides.

## PRODUITS DE COMBUSTION

Des gaz et des fumées toxiques et irritants peuvent être générés par la combustion ou la décomposition thermique du produit. Les contenants vides soumis à des températures élevées peuvent dégager des gaz ou fumées toxiques et irritants : CO, CO<sub>2</sub>, fumées d'acide méthacrylique.

## INSTRUCTIONS POUR ÉTEINDRE LE FEU

Évacuer le secteur. Porter un appareil respiratoire autonome et l'équipement de protection individuelle approprié, conforme aux normes. Approcher le feu le vent dans le dos et combattre l'incendie en se plaçant à une distance maximale de l'incendie, ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés. Toujours resté éloigné des contenants lors de l'incendie vu le risque élevé d'explosion. Arrêter la fuite avant de tenter d'éteindre le feu. Si la fuite ne peut être arrêtée et si la région avoisinante ne présente pas de risques, laisser le feu brûler. Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Refroidir les contenants à grande eau longtemps une fois l'incendie éteint.

## MOYENS D'EXTINCTION

Mousse universelle, poudre chimique sèche, CO<sub>2</sub>, sable. L'eau pulvérisée lors d'un incendie peut s'avérer inefficace puisque le produit a un point d'éclair très bas.

## SECTION VI : MARCHÉ À SUIVRE EN CAS DE DISPERSEMENT ACCIDENTEL

### FUITES ET DÉVERSEMENTS

Ventiler le secteur. Revêtir les équipements appropriés pendant le nettoyage. Éliminer toutes les sources d'ignition. Fermer la source de la fuite si la manœuvre peut être effectuée de façon sécuritaire. Contenir la fuite. Absorber avec une matière inerte, comme du sable ou de la terre. Ramasser le produit à l'aide d'une pelle ou d'un balai anti-étincelles. Déposer dans un contenant qui se referme. Refermer le contenant et entreposer dans un endroit ventilé jusqu'à ce qu'il soit mis au rebut. Laver le secteur du déversement avec de l'eau et du savon. Empêcher les résidus de lavage de pénétrer dans les conduites d'eau, les égouts et les sous-sols. Disposer du matériel récupéré selon les normes environnementales de sa localité.

## SECTION VII : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

### MANUTENTION

Ce produit et ses vapeurs sont extrêmement inflammables et toxiques. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les brumes, les vapeurs et les poussières. Laver à fond après manipulation. Avant la manipulation du produit, il est important de s'assurer que les recommandations sur le contrôle de la ventilation ainsi que sur les équipements de protection personnelle sont suivies. Les personnes travaillant avec ce produit devraient être formées sur les risques et les précautions à prendre lors de l'utilisation. Éliminer toutes les sources d'ignition (étincelles, flammes et surfaces chaudes). Garder éloigné de la chaleur. Mettre à la terre les contenants lors du transvasement pour éviter l'accumulation d'électricité statique. Refermer hermétiquement tous les contenants partiellement utilisés. Ne pas couper, percer ou souder les contenants vides.

### ENTREPOSAGE

Entreposer le matériel à l'écart de toute source de chaleur et d'ignition dans un endroit frais, bien ventilé et à l'abri du soleil. Interdire de fumer près des lieux d'entreposage. Entreposer le produit à l'écart des substances incompatibles. Entreposer ce produit inflammable conformément aux codes d'incendie et du bâtiment ainsi qu'à toute réglementation en matière de santé et sécurité. Le lieu d'entreposage devrait être clairement identifié, libre de toute obstruction et accessible au personnel formé et entraîné seulement. Inspecter périodiquement les lieux en cas de fuite ou de dommages. Avoir près des lieux d'entreposage, les extincteurs appropriés et des absorbants pour pallier les fuites. Inspecter tous les contenants pour s'assurer qu'ils sont bien étiquetés.

## SECTION VIII : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

**MAINS :** Porter des gants en caoutchouc butyle ou nitrile lors du mélange ou de l'application de ce produit.

**RESPIRATOIRE :** Si les concentrations dans l'air représentent un danger pour la santé, deviennent irritantes ou excèdent les limites prescrites, utiliser un masque approuvé par NIOSH et conforme aux normes. Le type de masque dépendra des concentrations dans l'air. Un masque filtrant ou un masque à poussières ne sont pas acceptables si les niveaux de filtration du TLV sont dépassés.

**YEUX :** Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques conformes aux normes.

**AUTRES :** Avoir un bain pour les yeux et une douche de sécurité à proximité. Les travailleurs doivent porter un chandail à manches longues avec des pantalons longs et des bottes.

**CONTRÔLE DES VAPEURS :** Des échappements sont requis pour maintenir le niveau des vapeurs et des poussières sous les limites recommandées.

## SECTION IX : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>ÉTAT PHYSIQUE :</b>	Liquide
<b>ODEUR ET APPARENCE :</b>	Gris ou blanc / légère odeur de solvant
<b>SEUIL D'ODEUR :</b>	Non disponible
<b>DENSITÉ DE VAPEUR (air = 1) :</b>	Plus lourd que l'air
<b>TAUX D'ÉVAPORATION (acétate N°Butyle = 1) :</b>	Non disponible
<b>POINT D'ÉBULLITION (760 mm Hg) :</b>	Non disponible
<b>POINT DE CONGÉLATION :</b>	Non disponible
<b>DENSITÉ (H<sub>2</sub>O = 1) :</b>	1,25 kg/L
<b>SOLUBILITÉ DANS L'EAU (20°C) :</b>	Insoluble
<b>CONTENU EN COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILES (C.O.V.) :</b>	
	0,5 g/L
<b>VISCOSITÉ :</b>	6 400 centipoises (Visco Brookfield LVT)

## SECTION X : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**STABILITÉ :** Ce matériel est stable.

**CONDITIONS DE RÉACTIVITÉ :** Éviter la chaleur excessive.

**INCOMPATIBILITÉ :** Acides forts, agents oxydants forts et réducteurs, bases et composés halogénés.

**PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION :** Lors d'un incendie, des gaz irritants et toxiques, tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, dérivés d'hydrocarbures et fumée àcre noire.

**CONDITIONS À ÉVITER :** Flammes nues, étincelles, décharge électrostatique, chaleur et autres sources d'ignition; exposition prolongée au soleil direct.

**POLYMÉRISATION INCONTRÔLÉE :** L'exposition directe au soleil ou l'entreposage à des températures au-dessus de 60°C ou 140°F peuvent produire la polymérisation incontrôlée et exothermique.

## SECTION XI : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### DONNÉES TOXICOLOGIQUES

**BZMA :** (2)

DL<sub>50</sub> (oral, souris) : 5 000 mg/kg

**2-EHA :** (1)

CL<sub>50</sub> (rat mâle) : > 240 ppm (exposition de 4 heures)

DL<sub>50</sub> (oral, rat) : 5 753 mg/kg

**DPPT :** (2)

DL<sub>50</sub> (oral, rat) : 100 mg/kg

### Effets de l'exposition à court terme (aigus)

#### INHALATION

**DPPT :** Un test de risque d'inhalation (IRT) n'a montré aucune mortalité en 8 heures tel que montré dans des études chez des animaux. L'inhalation de mélange vapeur-air hautement saturé ne représente aucun risque aigu. (2)

**BZMA et 2-EHA :** Aucune information disponible.

#### IRRITATION DES YEUX

**2-EHA :** Le 2-EHA est un irritant très léger. (1)

**DPPT :** Un test de BASF sur des lapins a montré que le DPPT est légèrement irritant. (2)

**BZMA :** Aucune information disponible.

#### IRRITATION DE LA PEAU

**2-EHA :** Le 2-EHA est un irritant grave. Dans un test mené selon les directives de l'OECD, l'application de l'acrylate d'éthyl-2 hexyle, couvert, pendant 4 heures a causé une irritation grave chez des lapins (résultats moyens maximum à 24 heures : érythème : 3,2/4; œdème : 2,7/4; résultats moyens à 24 et 72 heures : erythema : 3/4; œdème : 1,95/4). La gravité de réaction a augmenté chez 1/6 des lapins résultant en brûlures chimiques superficielles après 72 heures lorsque le test s'est terminé. (1)

**DPPT :** Le test de BASF sur des lapins a montré que le DPPT n'est pas irritant. (2)

**BZMA :** Aucune information disponible.

#### CONTACT AVEC LA PEAU

Aucune information disponible.

#### INGESTION

Aucune information disponible.

### Effets de l'exposition à long terme (chroniques)

#### INHALATION

Aucune information disponible.

#### CONTACT AVEC LA PEAU

Aucune information disponible.

#### INGESTION

Aucune information disponible.

#### CANCÉROGÉNÉCITÉ

Aucune information disponible.

#### TÉRATOGENÉCITÉ, EMBRYOTOXICITÉ, FŒTOTOXICITÉ

Aucune information disponible.

#### MUTAGÉNÉCITÉ

**DPPT :** La substance n'était pas mutagénique dans des bactéries. (2)

**BZMA et 2-EHA :** Aucune information disponible.

#### SENSIBILISATION DE LA PEAU

**2-EHA :** Le 2-EHA est un sensibilisant pour la peau. (1)

**DPPT :** On n'a observé aucun effet de sensibilisation de la peau dans des études sur des animaux et dans un test de maximisation chez les cochons d'Inde. (2)

**BZMA :** Aucune information disponible.

#### TOXICITÉ SUR LA REPRODUCTION

Aucune information disponible.

## SECTION XII : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### EFFETS ENVIRONNEMENTAUX

Empêcher le produit ou l'eau d'incendie de s'infiltrer dans les sols, les sous-sols, les égouts pluviaux et sanitaires, les lacs, les rivières, les ruisseaux et les voies d'eau publiques. Bloquer l'accès vers les drains et les fossés. Selon la réglementation, les autorités provinciales, fédérales et d'autres agences peuvent exiger d'être mises au courant de l'incident. La zone du déversement doit être nettoyée et restaurée à son état original ou selon la satisfaction des autorités. Ce produit peut être dommageable pour la vie aquatique.

### SECTION XIII : ÉLIMINATION DU PRODUIT

#### ÉLIMINATION DU PRODUIT

Ce produit est considéré comme une matière dangereuse. Consulter les autorités locales (provinciales, territoriales ou nationales) pour connaître les méthodes d'élimination.

### SECTION XIV : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Ce produit n'est pas réglementé par DOT et TMD.

### SECTION XV : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

**LIS :** Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans la Liste Intérieure des Substances (LIS – Canada).

**TSCA :** Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans le Toxic Substances Control Act Inventory (TSCA – États-Unis).

**Proposition 65 :** Ce produit ne contient pas de produits chimiques connus de l'État de Californie pour causer le cancer et des anomalies congénitales ou autre effet nocif sur la reproduction.

### SECTION XVI : RENSEIGNEMENTS DIVERS

#### GLOSSAIRE

<b>ASTM :</b>	American Society for Testing and Materials (États-Unis)
<b>CAS :</b>	Chemical Abstract Services
<b>CSA :</b>	Association Canadienne de Normalisation
<b>DL<sub>50</sub>/CL<sub>50</sub> :</b>	Dose létale et concentration létale les moins élevées publiées
<b>DOT :</b>	Department of Transportation (États-Unis)
<b>EPA :</b>	Environmental Protection Agency (États-Unis)
<b>NIOSH :</b>	National Institute for Occupational Safety and Health (États-Unis)
<b>RCRA :</b>	Resource Conservation and Recovery Act (États-Unis)
<b>SGH :</b>	Système Général Harmonisé
<b>TMD :</b>	Transport des marchandises dangereuses (Canada)
<b>TLV-TWA :</b>	Valeur limite d'exposition – Moyenne pondérée en fonction du temps

#### Références :

- (1) CHEMINFO (2015) Canadian Centre for Occupational Health and Safety, Hamilton (Ontario) Canada
- (2) Fiche de données de sécurité du fournisseur

**Numéro de la FDS :** CA U DRU SS FS 165

**Pour plus de renseignements :** 1 800 567-1492

Les fiches de sécurité de SOPREMA sont disponibles sur Internet aux adresses suivantes : [www.soprema.ca](http://www.soprema.ca) et [www.soprema.us](http://www.soprema.us).

#### Justification de la mise à jour :

- Section III.

**Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni le fournisseur mentionné ci-dessus, ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.**